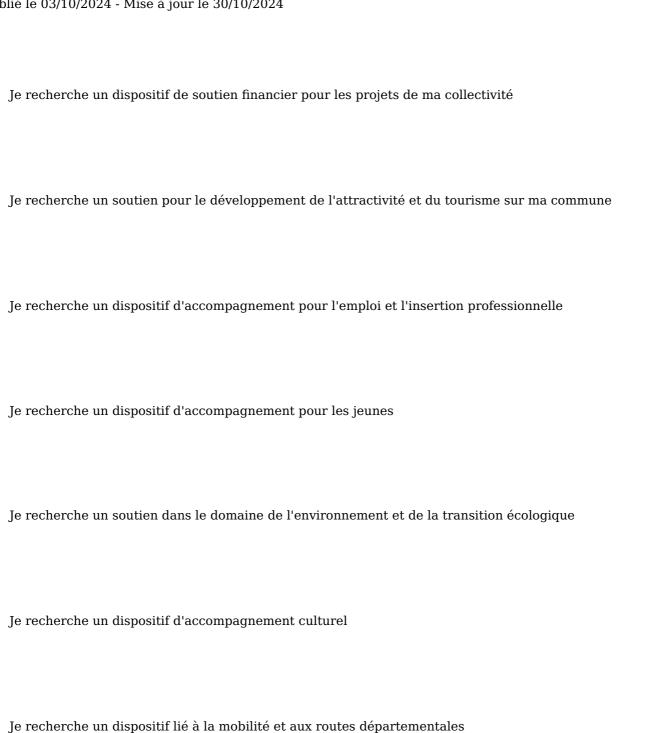


## Je suis une collectivité

Retrouvez regroupées ici toutes les démarches et dispositifs auxquelles les communes peuvent prétendre. Subventions, accompagnement de projet, concours, contrats territoriaux, le Conseil départemental est présent pour soutenir les villes et villages gardois dans leurs besoins structurants dans le cadre des missions de service public qui sont les siennes.

Publié le 03/10/2024 - Mise à jour le 30/10/2024





## Conseil départemental du Gard

## Lundi au vendredi

- Hôtel du département : de 8h00 à 17h00

  Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

  Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

<u>04 66 76 76 76</u>